



Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## Planification des transports collectifs dans la région métropolitaine : L'ARTM et Québec doivent jouer leur rôle respectif

*Montréal, le 4 novembre 2021* – Alors que nous apprenions dans les médias ce matin que le Gouvernement du Québec a refusé le Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), Trajectoire Québec tient à rappeler l'importance d'une gouvernance efficace des transports dans la région métropolitaine et la nécessité d'une priorisation réfléchie des projets de transport collectif afin que le développement de ceux-ci soit cohérent et en adéquation avec les besoins des usagers.

Le Plan stratégique de développement a fait l'objet d'une vaste consultation publique à laquelle Trajectoire a participé. Les éléments reprochés par Québec ont aussi fait l'objet de recommandations dans le mémoire déposé par l'organisme.

### Des recommandations ignorées ?

Trajectoire recommandait notamment dans son mémoire déposé à l'ARTM en décembre dernier les éléments suivants :

- Se doter d'un cadre financier réaliste pour mettre en œuvre le PSD.
- Faire preuve de transparence dans l'établissement des critères de priorisation des projets : il sera important que l'ARTM définisse une liste de critères pour prioriser et ordonnancer les divers projets à l'étude. Il faudra d'ailleurs faire preuve d'une grande transparence quant à ces critères, pour favoriser l'acceptabilité sociale et l'adhésion aux projets.
- S'assurer que l'ARTM soit l'entité responsable de la planification du développement des services de transport collectif sur son territoire comme stipulé à l'article 15 de la loi 76, loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

« Si on veut développer une vision de la mobilité qui répond aux besoins des usagers, Québec doit respecter le mandat exclusif de l'ARTM en matière de planification et trouver de nouvelles sources de financement. De son côté, l'ARTM doit remplir sa mission de planification et retourner faire ses devoirs de priorisation et proposer un cadre financier réaliste.» affirme Sarah V. Doyon, directrice générale de Trajectoire Québec.

L'exercice d'évaluation et de priorisation des différents projets doit effectivement s'accompagner d'un cadre financier réaliste. Toutefois, il est urgent que Québec dévoile les conclusions du Chantier sur le financement de la mobilité et trouve de nouvelles sources de financement pour le transport collectif. Ajoutons que les usagers ne devraient pas voir leur contribution au financement des services dépasser le niveau actuel.

Rappelons que la création de l'ARTM était attendue et a été applaudie par tous les acteurs du domaine des transports. Malgré certaines lacunes qu'elle devra corriger, l'ARTM doit demeurer. Le respect de son mandat et de sa mission est essentiel pour s'assurer d'un développement cohérent et de l'organisation optimale des services de transport collectif aux bénéfices des usagers de la région métropolitaine.

-30-

### **À propos de Trajectoire Québec**

Trajectoire Québec est une association qui intervient dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transports collectifs partout au Québec. L'association soutient l'accès à des services de mobilité abordables, sécuritaires et de qualité, en plus de rassembler et de mobiliser citoyens, associations et corporations grâce à son expertise en mobilité citoyenne.

L'association agit par des représentations, mobilisations, des interventions médiatiques et par la remise annuelle des Prix Guy-Chartrand. Pour adhérer ou soutenir par un don l'association, visitez [trajectoire.quebec](http://trajectoire.quebec)

### **Renseignements**

Trajectoire Québec

Gabrielle Guimond

Coordonnatrice aux communications

[gabrielle@trajectoire.quebec](mailto:gabrielle@trajectoire.quebec)

514-833-4413